



Resiliation anticipee mutuelle

Par **moi77**, le **22/01/2015** à **09:59**

bonjour

je voulais savoir si il est possible de resilier sa mutuelle avant la date anniversaire du contrat?

en effet mon echeance est au 01/06.

j'ai donc envoye un courrier a ma mutuelle pour une resiliation anticipee avec un cheque du montant restant du pour les 4 mois restant.

Ils ont encaissé le cheque mais ne veulent pas resilier avant le 01/06.

Y'a t il un recours???

car depuis quelques moi ma concubine m'a mis sur sa mutuelle de son travail et c est pour cela que j aimerais resilier la mienne.

merci de votre aide

Par **BBrecht37**, le **22/01/2015** à **11:35**

Bonjour,

A partir du moment où vous avez réglé les cotisations restant à courir jusqu'à l'échéance de votre contrat, qu'est-ce qui vous gêne dans le fait que celui-ci aille jusqu'à son terme ?

Que votre mutuelle résilie aujourd'hui ou à son échéance au 1er juin, ça ne change rien pour vous si vous ne contestez pas leur devoir les mensualités jusqu'à l'échéance du contrat.

Vous bénéficierez simplement d'une double couverture jusqu'à cette date.

Le seul problème qui peut se poser dans la pratique est celui du tiers payant et de la télétransmission qui risquent de ne pas pouvoir être mis en place par la mutuelle de votre conjointe s'ils sont déjà mis en place par votre mutuelle.

Cordialement,